



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Banque de France

Question écrite n° 47078

Texte de la question

M. André Labarrère attire l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration sur les nouvelles orientations du Gouverneur de la Banque de France. La fermeture d'un certain nombre de caisses institutionnelles est envisagée. Pourtant, ces caisses veillant à la bonne qualité de la circulation fiduciaire, remplissent une mission de service public. Un tel projet est manifestement contraire au maintien du service public sur l'ensemble du territoire. Il est mené sans tenir compte des dispositions de la loi du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire qui imposent une étude d'impact préalable à toute décision de reorganisation ou de suppression d'un service public. Il lui demande de bien vouloir l'informer des dispositions qu'il compte mettre en œuvre en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Labarrère André](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47078

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : aménagement du territoire, ville et intégration

Ministère attributaire : aménagement du territoire, ville et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 1997, page 64